



COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente, les Délégués de la Communauté de Communes Bassée Montois se sont réunis à la salle des fêtes de Luisetaines, sous la Présidence de Monsieur Roger DENORMANDIE

Etaient Présents :

M MIRVAULT Dominique (Baby); M. ANQUETIN Rémy (Balloy); M. BEAUDET Bernard (Bazoches-les-Bray); Mme LUBRANO Stéphanie et M. MARCADET Emmanuel (Bray-sur-Seine) ; M. DELANNOY Jean-Pierre (Chalmaison) ; M. DELORME Luc (Cessoy en Montois) ; MM BIGOT Jean-Yves et LAMARQUE Jean-Claude (Châtenay-sur-Seine); M JAQUET Gérard (Coutençon) ; Mmes LETERRIER Carine & MOULET Valérie, M ROSSIERE-ROLLIN Serge et M ARLAIS Michel (Donnemarie-Dontilly) ; M DEQUIROT Thierry (Egigny); Mme GUERINOT Laurence (Everly) ; M. LAMOTTE Xavier (Fontaine-Fourches), Mme CHANTRAIT Françoise et M FENOT Jean-Paul (Gouaix) ; M. BENOIT Francis (Gravon); M. JEGOUDEZ Jean-Claude (Grisy-sur-Seine) ; Mme VILLIERS Nadine (Gurcy-le-Châtel) ; M. BOURLET Jean-Pierre (Hermé) ; Mme MICHEL Monique (Jaulnes) ; M. GENON Fabrice (Jutigny) ; M RICHARD Jean-Pierre (Lizines) ; M. DE RYCKE Christophe (Luisetaines) ; M. BELESSORT Patrick (Meigneux) ; M. MINOST Jean-Marie (Mons-en-Montois) ; Mme SIVANNE Evelyne (Montigny-le-Guesdier) ; Mme ROUVEAU Laurence, MM DENORMANDIE Roger et BIESBROUCK Gilles (Montigny-Lencoup) ; M DERETZ Bernard (Mousseaux-les-Bray) ; Mme AUGÉ Lyne (Mouy-sur-Seine) ; M GAGEAT Patrick (Noyen-sur-Seine) ; M MAURY Yannick (Les Ormes-sur-Voulzie) ; M. GAUTRY Jean-Claude (Paroy) ; M BRETON Serge (Passy-sur-Seine) ; Mme CHARLE Anne-Marie (Saint-Sauveur-les-Bray) ; M CHAIGNEAU Jean-Louis (Savins) ; M VERBRUGGE Christophe (Sigy) ; Mme RICHARD Gisèle (Sognolles-en-Montois) ; M MARTINET Yves (Villenauxe-la-Petite) ; M. DUCHEZEAU Yves (Villeneuve-les-Bordes); M PACHOT Joël (Villuis); Mme LOREGIA Laurette (Vimpelles).

Excusés :

Mme TRIVIER Julie, MM FARSSAC Pascal et SAUNIER Louis (Bray sur Seine); M LAMOTHE Frédéric (Gouaix) ; M PIONNIER Jean-Jacques (Les Ormes-sur-Voulzie); M LAGAN Pierre-Michel (Thénisy) ; M. SABY Bernard (Villiers-sur-Seine) ;

Absents :

M CHAPLOT Jean-Luc (Bazoches-les-Bray) ; M PASCUAL-MARTIN Thierry (Donnemarie Dontilly); M PRAYER Pascal (La Tombe).

Pouvoirs :

M. FARSSAC Pascal à M. MARCADET Emmanuel; Mme TRIVIER Julie à Mme LUBRANO Stéphanie; M LAMOTHE Frédéric à M. JEGOUDEZ Jean-Claude; M PIONNIER Jean-Jacques à M MAURY Yannick; M LAGAN Pierre-Michel à Mme RICHARD Gisèle; M. SABY Bernard à M. BOURLET Jean-Pierre

Nombre de délégués en exercice : 57			
Nombre de présents : 47	Excusés : 7	Absents : 3	Pouvoirs : 6
Date de convocation : 12 novembre 2014			

Lecture étant faite de la liste des excusés puis des pouvoirs recueillis, le quorum étant atteint, la séance est ouverte avec la désignation à l'unanimité de Monsieur Bernard DERETZ comme secrétaire de séance.

En l'absence d'opposition, une délibération est rajoutée à l'ordre du jour de la séance, relative à l'harmonisation du régime indemnitaire des agents.

A – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 7 OCTOBRE 2014

En l'absence de remarque, le compte rendu de séance du 7 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.



B – DELIBERATIONS:

B – 1) Avis sur le schéma régional de coopération intercommunale (SRCI)

Le SRCI a notamment pour objectif de renforcer la compétitivité du territoire francilien, ce à quoi le Conseil communautaire adhère unanimement. En revanche pour celui de permettre un dialogue équilibré entre les territoires franciliens, le manque de précisions du SRCI sur le devenir des territoires d'Ile-de-France, et particulièrement sur leur partie rurale, fait craindre que des différences de traitement apparaissent entre les zones urbaines et rurales, entre les grosses intercommunalités et les petites, voire au sein même de la Seine-et-Marne.

Estimant nécessaire d'envoyer un signal afin que la ruralité soit mieux prise en compte par les pouvoirs publics, le Conseil Communautaire, à la majorité, compte tenu de sept abstentions, décide d'émettre un avis défavorable au projet de schéma régional de coopération intercommunale.

B – 2) Adhésion au Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de solliciter l'adhésion de la Communauté de Communes Bassée Montois au S.M.E.P du Grand Provinois de manière à pouvoir exercer sa nouvelle compétence en matière d'élaboration, de révision et de suivi du Schéma de Cohérence Territoriale, du Schéma de secteur, du Plan de Déplacements Urbains, d'aménagement et de gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage. Elle sera dès lors représentée au Conseil syndical au lieu et place des Communes.

B – 3) Agenda d'Accessibilité programmée (Ad' AP)

Le propriétaire ou l'exploitant d'une installation ouverte au public qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité doit élaborer un agenda d'accessibilité programmée.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide donc de mettre en place cet Ad' AP et d'engager la Communauté de Communes, en le déposant, à mettre en accessibilité le cadre bâti suivant le calendrier des travaux à réaliser, la programmation des investissements et les dérogations éventuelles.

B – 4) Renouvellement d'Adhésion au service de Médecine préventive

Des obligations incombent à la Communauté de Communes en matière de visites médicales pour ses agents. C'est pour ce faire que le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes au service de médecine préventive du Centre de Gestion.

B – 5) Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT)

A la suite de la fusion, le personnel de la nouvelle Communauté de Communes a hérité de régimes indemnitaires différents et inégaux. Les inégalités ne peuvent à terme que nuire à la cohésion d'ensemble et, par conséquent, à la qualité du service public.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de relever le coefficient de l'IAT pour les agents les moins bien lotis.

B – 6) Cotisations retraites d'un agent de l'Etat en détachement

Depuis 2010, les cotisations retraites d'un agent de l'Etat recruté par voie de détachement, ont été versées à tort à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, alors qu'elles auraient dû l'être à la pension civile de l'Etat. Il convient donc de régulariser. Toutefois, une difficulté résulte du fait que les taux de cotisation patronale de cette dernière sont supérieurs et que les crédits au chapitre 012 se montrent insuffisants.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de porter une somme de 60 000 Euros à ce chapitre.

B – 7) Indemnités des Elus : Modification budgétaire

Le budget principal 2014 a été adopté antérieurement à la fixation du régime des indemnités de fonction au Président et aux Vice-présidents. De fait, les crédits au chapitre 65 se révèlent ici encore insuffisants.

Le Conseil communautaire décide à la majorité, compte tenu d'une opposition, de porter une somme de 12 100 Euros à ce chapitre.

B – 8) Amortissement du patrimoine de la Communauté

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter les durées d'amortissement suivantes:

Immobilisations incorporelles	DUREE D'AMORTISSEMENT
Logiciels	2 ans
Site Internet	2 ans
Immobilisations corporelles	
3. Voitures	ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	6 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Equipement de garages et ateliers	10 ans
Equipements des cuisines	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantations	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Construction sur sol d'autrui	Durée du bail
Constructions et abords	30 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1500 €	1 an

B – 9) Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Sur la proposition de la commission, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le règlement du SPANC de la nouvelle Communauté. Celui-ci actualise les précédents Règlements, à la faveur des tarifs déjà adoptés, d'une sanction pour refus de visite du SPANC, d'un contrôle de bon fonctionnement dont la périodicité est portée à 8 ans.

Les conseillers, faute d'avoir été destinataires du projet de règlement, déplorent ne pouvoir se prononcer en connaissance de cause. Le Président assure prendre note de cette requête.

Des modifications ont été apportées à la procédure concernant la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sous maîtrise d'ouvrage communautaire. Les Maires, dans la mesure de leur proximité avec leurs administrés, ce qui leur permet de mieux détecter d'éventuelles anomalies, y sont sollicités pour cosigner les procès-verbaux de réception de travaux. La procédure va être prochainement transmise dans les mairies afin de leur permettre d'en informer les habitants.

B – 10) Convention de partenariat des transports scolaires

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver cette convention qui confère à la Communauté de Communes Bassée Montois le statut d'autorité organisatrice des transports scolaires de troisième rang, chargée, dans le cadre d'un partenariat, de la définition des circuits spéciaux scolaires, de la qualité du service, des relations avec les familles, de la sécurité, de la transmission régulière d'informations issues du terrain, de la discipline dans les véhicules, de la transmission des demandes d'abonnement SCOL'R.

La commission transports a, par ailleurs, retenu trois axes de travail: une enquête de besoin, le cadencement de la ligne régulière Montereau-Provins, la création de parkings de rabattement. Les aspirations des usagers de la Bassée avaient déjà été répertoriées, débouchant à la fois sur un nouveau cadencement et sur un projet de parking relais à Gouaix. Les usagers du Montois sont à leur tour consultés par le biais d'un questionnaire. Les Communes ont été sollicitées pour son retour.

B – 11) Etude de Diagnostic sanitaire du Bâti de l'église de Dontilly :

Le transfert de la compétence pour le Centre culturel destiné à être installé dans l'église désacralisée de Dontilly entraîne de plein droit la mise à disposition des biens utilisés pour l'exercice de cette compétence. Cette mise à disposition doit être constatée par procès-verbal établi contradictoirement entre la Commune et l'EPCI. Y figurent une identification de l'état des biens et de la remise en état nécessaire. Une fiche action a justement été réalisée dans le cadre du contrat départemental de développement durable, portant sur une étude de diagnostic sanitaire du bâti de l'église.

Le Conseil Communautaire, à la majorité, compte tenu d'une opposition, décide d'autoriser le Président à mettre en concurrence ce marché de diagnostic sanitaire.

B – 12) Halte-Garderie: Modification de la régie de recette

Compte tenu de l'éloignement de la halte-garderie vis-à-vis du Centre des Finances Publiques et des difficultés qui en découlent pour remettre les produits de recettes de la halte-garderie avant d'atteindre l'encaisse maximale autorisée, soit 500 Euros, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de le porter à 2100 Euros.

C – QUESTIONS DIVERSES:

C – 1) Compétence urbanisme

La loi ALUR fixe au 1er juillet 2015 l'échéance pour la reprise de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Dans cette perspective, des contacts ont été noués avec la DDT et prochainement avec un urbaniste. Cela afin de pouvoir peaufiner l'information à apporter aux Maires concernés les différentes modalités d'exercice de cette mission.

C – 2) Rythmes scolaires

La limite pour demander le fond d'amorçage est fixée fin novembre 2014. Si ce fond est à demander par les Communes, il est néanmoins versé aux RPI. Le souci de la répartition conduit à établir une convention.

C – 3) Aides à la création d'entreprises

Cinq entreprises ont pu profiter en 2014 de l'aide financière consentie grâce au partenariat avec Melun Val de Seine Initiative.

C – 4) 24 heures tous terrains de France

Il est fait part aux Communes de la demande de la fédération française de sport automobile de mise à disposition, en septembre 2015, d'un terrain de 60 à 80 hectares pour y organiser cette manifestation.

C – 5) Couverture du territoire en téléphonie mobile

En l'absence de la totalité des réponses des Communes au questionnaire qui leur a été transmis, il est convenu de ne pas attendre d'avantage pour procéder à leur analyse et en faire part à Monsieur le Préfet de Région.

C – 6) Bulletin communautaire

Il va être imprimé de façon imminente. Les Communes sont d'ores et déjà sollicitées pour en assurer la distribution, si possible avant le 15 décembre.

C – 7) Chenilles processionnaires

Il est regrettable que la Communauté de Communes n'ait pas été associée à la réunion qui s'est tenue récemment sur le sujet en Préfecture.

C – 8) Maison des solidarités (MDS)

Elle a fait l'objet d'une réunion cet après-midi. Il y fut évoqué le besoin considérable de la population en aides. L'intercommunalité est donc encouragée à établir un partenariat avec la MDS de Provins. Une permanence va d'ailleurs se mettre en place dès janvier à la maison des associations de Bray-sur-Seine.

C – 9) Ecoles connectées

70% des Communes étaient, cette fois-ci représentées à la réunion qui s'est tenue lundi 17 novembre sur ce thème. Les communes intéressées sont invitées à se signaler à François-Xavier DELARMINAT.

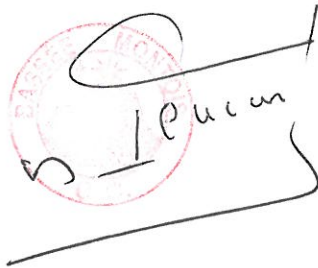
C – 10) Très Haut Débit

Les Communes recevront prochainement un kit de communication. Elles pourront ainsi en faire usage dans leur bulletin municipal.

En outre, Seine et Marne Numérique va, le 18 décembre prochain, attribuer officiellement la délégation de Service Public, donnant dans le même temps le signal de départ aux études, puis aux travaux de déploiement de la fibre optique.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 20h35.

Le Président,

Handwritten signature of the President, "D. Lepuon", in black ink. To the left of the signature is a red circular stamp with illegible text.

Le secrétaire

Handwritten signature of the Secretary in black ink, consisting of a large, stylized initial followed by a surname.